Prévention et Premiers secours - Niveau 1 (PSC1)

"Apprendre les gestes qui sauvent"

Public concerné :

Toute entreprise, tout professionnel
et leur représentant (conjoint, salarié)

Pré-requis :

Pas de pré-requis spécifique demandé

Objectifs

A l'issue de la formation, le ou la participant(e) sera en mesure de :

- Transmettre une alerte aux services des secours ;
- Acquérir des connaissances nécessaires à la bonne exécution ;
- Des gestes de premiers secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours ;
- Organiser une protection pour éviter le suraccident ;
- Établir un premier bilan de l'état de la victime et ses fonctions vitales ;
- Eviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés.

Programme

La protection et l'alerte
- La protection, les signaux d'alerte aux populations ;
- Le dégagement d'urgence ;
- L'alerte.

L'étouffement
- La désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant ;
- La désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson ;
- L'obstruction partielle des voies aériennes.

Les hémorragies
- La compression locale ;
- La pose d'un garrot ;
- Le saignement par le nez, la bouche ou tout autre orifice.

L'inconscient qui respire
- Evaluer la respiration ;
- Mise en PLS (Position Latérale de Sécurité).

L'inconscient qui ne respire plus
- La RCP (Réanimation Cardio Pulmonaire) chez l'adulte ;
- La RCP (Réanimation Cardio Pulmonaire) chez l'enfant et le nourrisson ;
- L'utilisation du DAE (Défibrillateur Automatique Externe).

Le malaise - Les brûlures (simples et graves) - Les plaies (simples et graves) - Les traumatismes

Période :

De novembre à décembre 2023
Préinscription avant le **31/10/2023**

De janvier à avril 2024
Préinscription avant le **30/11/2023**

Lieu :

- Chenôve (21)

Horaires :

9h00 à 12h30
13h30 à 17h00
Durée : 1 journée (7 heures)

Tarifs : 200 € HT

VIVEA : Finançable à 100% sous réserve d'acceptation de la demande de prise en charge
OCAPIAT, FIFPL, FAFCEA
Prise en charge possible selon l'organisme financeur

Intervenant :

Comité Départemental de Sauvetage
et Secourisme de Côte d'Or

Pédagogie et moyens d'évaluation

Moyens pédagogiques :
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation ;
- Formation théorique ponctuée de cas pratiques ;
- Exercices de mise en situation ;
- Jeux de rôles ;
- Echanges d'expériences avec le groupe et le formateur.

Documents remis :
Un certificat de Compétences vous sera remis à l'issue de la formation.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :
- Feuille de présence ;
- Questionnaire des attentes en amont de la formation ;
- Questionnaire des acquis ;
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation ;
- Obtention d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire sur la mise en pratique 3 à 4 mois mois après la formation.

Modalités

Accessibilité et aménagements spécifiques :

Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, contactez : Evelyne Cazenave à formation@agragestion.fr .
La MDPH de la Côte d'Or peut également vous apporter un appui important pour le bon déroulement de votre formation : http://www.mdph21.fr/ - 1 Rue Joseph Tissot, 21000 Dijon - 0 800 80 10 90 (numéro vert gratuit).

Préinscription - 2 possibilités :

- **www.agragestion.fr** - Onglet " Nos formations " rubrique " A la carte "
Vous pouvez vous préinscrire soit : 1- Le lien " Google Form "
2- Télécharger le bulletin de participation en format PDF, à retourner par mail ou courrier
- **mail : formation@agragestion.fr** en nous indiquant : vos coordonnées, les formations, lieux et périodes choisies.

Pour la période du 20 novembre au 31 décembre 2023 : **Préinscription avant le 31/10/2023**
Pour la période du 01 janvier au 30 vril 2024 : **Préinscription avant le 30/11/2023**

Lorsque la formation sera organisée, votre inscription sera validée :
1) Pour les adhérents financés par Vivéa : à réception de votre confirmation et d'un chèque de caution de 240 € TTC ;
2) Pour les adhérents financés ou non par un autre organisme : à réception de votre demande, accompagnée du règlement de la formation de 240 € TTC.

Une convocation vous sera adressée par mail, en fonction des dates d'inscription, au plus tôt 15 jours avant la formation et au plus tard 72 heures avant la formation.

Un questionnaire vous sera également communiqué en amont de la formation afin de recueillir vos attentes et les transmettre au formateur.

Repas :

Pour les formations à Chenôve : le repas peut-être pris avec le groupe au restaurant, il sera à régler individuellement.
Il est également possible de vous restaurer sur place avec un repas tiré du sac (mise à disposition d'un frigo et d'un micro-ondes).

Contacts

Pour toutes demandes de renseignements, remarques ou suggestions, merci de contacter :
Evelyne CAZENAVE : référent administratif, pédagogique, handicap

formation@agragestion.fr 03.80.54.08.08